

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE LA COTE SAINT ANDRE

ISERE

## SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 26 mai 2009

### Procès-verbal de la réunion

Conseillers élus	27
Conseillers en fonction	27
Conseillers présents	23
Conseillers représentés	04
Conseiller absent	00

Le mardi vingt six mai deux mille neuf le Conseil Municipal de la commune de La Côte Saint André, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky LA VERDURE, Maire de la Ville de LA COTE SAINT ANDRE. La séance est ouverte à vingt heures en présence de :

Mme Elisabeth NICOUD, M.Pierre EISLER, Mme Martine CORREARD, M. Dominique MASSON, M.Christophe VIGNON, Adjoints.

M.Roland CACHET, M.André BARBAN, M.Bлагоj MATEVSKI, M.René JALLUT, M.François JOUSSE, M.Aziz AZIZ, M.Gérard GIRAUD, Mme Laurence RIEHL, Mme Nadine THOMAS, Mme Anne VROYLANDT, Mme Cécile MARMONNIER, Mme Roseline BIESSY, M.Joël GULLON, Mme Marielle COUP, Mme Mireille GILIBERT, M.Eric GERMAIN-CARA, M. Laurent PERINO

#### Conseillers absents représentés :

Madame Catherine REYNIER représentée par Monsieur Jacky LAVERDURE

Madame Marie-Thérèse BOUCHARD représentée par Monsieur Dominique MASSON

Madame Véronique LIBMAN représentée par Monsieur André BARBAN

Madame Marie-Thérèse ROBERT représentée par Madame Mireille GILIBERT

#### Conseiller absent :

#### Secrétaire de séance :

Madame Cécile MARMONNIER

Le compte rendu de la séance du 28 avril 2009 est signé par tous les membres présents.

## RELEVÉ DE DECISIONS

### 01.Ecole municipale de musique : tarifs 2009-2010

Les tarifs proposés par la commission de la culture sont votés à la majorité (21 pour et 6 contre). Ils intègrent une hausse de 10 %. Pour tenir compte des taux de l'augmentation des taxes locales, le dégrèvement cotois est augmenté pour les enfants et créé pour les adultes. Le tarif des musiques actuelles n'est pas revalorisé dans l'attente d'un projet pédagogique défini. Le cursus groupe est supprimé dans l'état actuel de sa définition.

### 02.Ecole municipale des sports - tarification

Les tarifs proposés par la commission des sports sont adoptés à l'unanimité avec une hausse moyenne de 2% pour l'accueil des jeunes dès l'âge de 4 ans.

Un partenariat avec le centre social municipal est en cours de réflexion pour mutualiser les moyens humains et matériels. Le tarif de 2 € la demi-journée par enfant est fixé pour juillet

### 03.Conventions de partenariat avec les établissements scolaires du 2<sup>e</sup> degré pour l'utilisation des équipements sportifs communaux

Le Maire est autorisé à l'unanimité à signer les conventions tripartites relatives à l'utilisation des équipements sportifs communaux Ville / établissements scolaires du second degré / Conseil Général de l'Isère / Région Rhône-Alpes. Il s'agit de fixer les conditions d'utilisation des terrains et d'encadrer le versement des participations financières des utilisateurs.

### 04.Cession à la commune de l'emprise foncière pour l'accès à la zone commerciale La Mure

Le Maire est autorisé à l'unanimité à signer l'acte de rétrocession à titre gratuit de la parcelle C 1680 de 987 m<sup>2</sup> de la SARL FJML pour l'élargissement du chemin communal dit «des Moïlles»

### 05.Cession de terrain s.a.r.l. GMM

Le Maire est autorisé à l'unanimité à signer l'acte de rétrocession à titre gratuit d'environ 100 m<sup>2</sup> de la SARL GMM pour l'élargissement nécessaire du chemin communal permettant d'accéder aux terrains de sport situés à l'arrière de la salle multisports.

### 06.Convention d'occupation d'un terrain communal à titre précaire et révocable

Le Maire est autorisé à l'unanimité à signer une convention pour occupation du domaine privé communal avec Madame Zabrock et Monsieur Durand, Monsieur et Madame Louis Gavet, Monsieur et Madame Rochet, Madame Lallouette et Monsieur Moussier avec une redevance calculée sur la base du tarif des jardins familiaux.

### 07.Réfection charpente et toiture église : demande de subvention dans le cadre du CDPRA Bièvre Valloire.

Le Maire est autorisé à l'unanimité à solliciter l'aide du Conseil Général et de la Région Rhône Alpes dans le cadre de l'action 20 du Contrat de Développement CDPRA de Bièvre Valloire.

## INTERVENTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

### Point n°01 - Ecole municipale de musique : tarifs 2009-2010

Jacky Laverdure informe de la démission de sa charge d'adjointe déléguée à la culture et à la vie associative de Mme Catherine Reynier. Madame Laurence Riehl est chargée de travailler sur le dossier de l'école de musique.

Laurence Riehl expose que son objectif est de mettre le service au mieux de sa fonctionnalité avant de faire appel aux autres partenaires.

Jacky Laverdure souhaite maintenir la qualité de l'école de la ville qui accueille le Festival Berlioz. Il faut proposer un projet global et non seulement financier aux collectivités.

Aziz Aziz demande quelles catégories sociales sont concernées par l'école municipale de musique.

Laurence RIEHL, On ne peut pas apporter de réponse puisque le paiement n'est pas calculé selon le quotient familial. L'école municipale de musique est fréquentée grosso modo par 50 % de côtois et 50 % de non côtois (C.C.P.B.L et extérieur). Le coût moyen est de 1 390€ ; environ 900 € restant à la charge de la commune.

Joël GULLON demande où en est la réflexion avec les autres communes.

Laurence RIEHL répond que le dossier est à ouvrir et rappelle que l'Ecole Municipale de Musique concerne une collectivité de 20.000 habitants avec qualité et budget supportés par une commune de 5 000 habitants.

### Point n°02 : Ecole municipale des sports - tarification

Elisabeth Nicoud précise qu'un centre de loisirs plus global permet d'agrandir la plage d'accueil afin de répondre à la demande des parents.

Mireille Gilibert demande quel est le coût réel pour un enfant et Joël Gullon souhaite connaître le coût résiduel pour la commune.

### Point n°06 :- Convention d'occupation d'un terrain communal à titre précaire et révocable

Dominique Masson précise que l'occupation sera gratuite dans le cas d'un entretien courant et que la redevance sera de 0.35 € par m<sup>2</sup> au prorata de la surface jardinée utilisée. Il s'agit de régulariser une situation qui dure depuis longtemps. La zone occupée sera délimitée et des contrôles seront mis en place.

## INFORMATIONS DIVERSES

Festival Berlioz 2009 :

Bruno Messina Directeur de l'AIDA présente le programme au château, sous la Halle, au Musée, à l'Eglise, au Cinéma ... du 17 au 30 août. Tous les jours il y a un événement gratuit dans la ville, un tarif réduit a été créé ainsi que des pass, et la projection du film « la symphonie fantastique » au Château est fixée à 5 €. Une volonté affichée de démocratiser la musique et de permettre une appropriation de cet événement par la population même néophyte.

Agenda :

exposition « Sur les pas de Jongkind » du 25 au 29 mai.

07 juin : élections européennes

Musique irlandaise le 13 juin au Château

Soirée M.J.C le 26 juin au Parc Allivet

18 juin : commémoration avec un dépôt de gerbe à 18 h 30 en présence des élus et des anciens combattants.

5 juin : concert A vive voix

20 juin Fête de la musique avec une participation du C.M.E.

Du 28 mai au 5 juin : semaine européenne au Centre social avec un quiz sur le marché, une exposition, un repas

Conseil d'administration du CCAS le 4 juin à 20 h 30.

Les 5 juin à 17 h et 7 juin : portes ouvertes à Jard' Issue

Fête de l'OMS : 27 juin après-midi

Christophe VIGNON, informe que les enfants du C.M.E ont retenu l'idée d'une animation pour les fêtes d'écoles (12 juin St François au Château - 26 juin Ecoles Publiques maternelle et élémentaire au parc d'Allivet) et pour la fête de la musique

Blagoj Matevski fait un rapport de la commission intercommunale Eau et Assainissement :

L'appel d'offres pour la construction d'une nouvelle STEP au Rival est lancé pour une fin des travaux en juin 2011 et un démarrage en septembre 2011. Elle est prévue pour 14600 équivalent / habitants . Son coût prévisionnel est de 4 417 000 €. L'ancienne STEP sera détruite après la mise en route.

SPANC : 241 installations sont à contrôler sur la ville

Martine Corréard fait un rapport de la commission intercommunale affaires sportives :

- une enquête est en cours auprès des associations
- une étude est faite pour l'acquisition de tribunes fixes au Gymnase Genevey.

Roland Cachet fait un rapport de la commission Elimination et valorisation des déchets :

Création de la nouvelle déchetterie : commande faite au Maître d'œuvre et achat d'un compacteur

Commande en cours d'étude d'une nouvelle benne-ordure avec la commune de St Jean-de-Bourmay

Rédaction d'un arrêté municipal type pour permettre après l'information des habitants, de réprimer pour stopper les dépôts sauvages identifiés dans les villes. Sept points noirs ont été repérés avec l'aide du personnel intercommunal chargé des ordures.

Joël Gullon s'exprime pour LCE et souhaite avoir des précisions sur les délégations pour les célébrations des mariages.

Jacky Laverdure expose la position prise pour ce mandat : les mariages sont célébrés par le Maire ou ses adjoints délégués, Officier de Police Judiciaire, ou exceptionnellement par délégation à un conseiller municipal qui marie son propre enfant.

Joël Gullon estime que, pour les personnes qui souhaitent être mariées par un conseiller municipal autre que le Maire ou ses adjoints, le refus d'une délégation à un conseiller municipal peut être vécu comme humiliant.

Jacky Laverdure pense que la règle légale amène une règle interne simple. Un conseiller municipal ne peut avoir une délégation que si les élus ayant délégation permanente ne sont pas disponibles. Ce qui est impossible compte tenu du nombre de mariages dans l'année. Il ne s'agit pas de raisonner en faveur ou défaveur du demandeur sauf dans le cas d'un élu parent.

Joël Gullon demande qu'on lui précise si le local de la Police Municipal a bien fait l'objet d'une déclaration car il ne lui semble pas avoir vu ce point à une commission d'urbanisme.

La réponse lui sera apportée au prochain Conseil Municipal.

La séance est levée à 23h10